

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 12 JUIN 2024

Conseil bourgeoisial + secrétaire + réviseur + 38 bourgeois-e-s + 4 non bourgeois-e-s

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale des comptes 2023 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages de la convocation. Celle-ci indiquant que les comptes de la Bourgeoisie pouvaient être consultés sur le site internet de la commune.

Afin de constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit Madame Melissa HENDERSON et Monsieur Pierre-André COUPY. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023
2. Présentation des comptes 2023
3. Rapport de l'auditeur
4. Approbation des comptes 2023 et décharge aux organes responsables
5. Demande d'agrégation
6. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune de manière à ce que chaque citoyenne bourgeoise et citoyen bourgeois puisse en prendre connaissance.

L'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ou de questions à formuler, le Président demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les bourgeoises et les bourgeois pour leur confiance et Justine pour la bonne tenue du procès-verbal.

2. Présentation des comptes 2023

Les comptes 2023 peuvent être consultés sur www.arbaz.ch. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes. Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances et approuvés par le conseil bourgeoisial.

Le Président rappelle que l'année dernière la bourgeoisie a vendu l'ancienne école et que cette année le triage forestier Lienne-Morge a été dissolu avec pour conséquences une augmentation exceptionnelle des produits. Il relève aussi l'importance de l'eau pour la bourgeoisie. Il ajoute qu'il est vital pour la Bourgeoisie de maîtriser les charges car contrairement à la Municipalité, il n'y a pas de rentrées d'impôts.

Il passe ensuite la parole au caissier qui présente sous forme de diapositives, l'aperçu du compte de résultats et des investissements, le compte de résultats échelonné, l'aperçu du bilan, le compte de résultats selon les tâches, le pourcentage des charges et des produits de fonctionnement, le compte d'investissements selon les tâches, le détail des dépenses et des revenus d'investissements du patrimoine administratif et financier, supérieurs à CHF 20'000.-, le tableau des immobilisations et l'aperçu des indicateurs financiers.

L'exercice 2023 présente les résultats suivants :

Avec un total de revenus financiers de 867'219.19 et un total de charges financières de Fr. 329'946.22, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de Fr. 537'272.97. L'amortissement légal de Fr. 1'000.- est totalement couvert par la marge d'autofinancement. Le résultat dégage un excédent de revenus de Fr. 536'272.97. La fortune augmente pour s'élever à Fr. 2'442'117,31 et il n'y a pas d'endettement net par bourgeois mais une fortune de CHF 5'452.-.

Le compte des investissements présente un désinvestissement de Fr. 54'950.-. L'excédent de financement s'élève donc à Fr. 592'222.97.

La marge d'autofinancement couvre aussi la totalité des investissements nets du patrimoine financier de Fr. 329'485.81.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient avec le caissier à disposition de l'assemblée pour toutes questions.

L'assemblée ne demandant pas la parole, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Rapport de l'auditeur

Le rapport complet faisant partie intégrante du fascicule des comptes, M. PELLAUD donne lecture de l'essentiel de celui-ci. Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et MM.

CHABBEY & PELLAUD en particulier pour le travail effectué et propose de passer à l'approbation des comptes de la bourgeoisie.

4. Approbation du rapport et des comptes 2023 et décharge aux organes responsables

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Demande d'agrégation à la bourgeoisie – Décision

M. Eliot ARNOLD est invité par le président à se présenter et à faire savoir à l'assemblée les raisons de sa demande d'agrégation à la bourgeoisie.

A l'unanimité et par applaudissements l'assemblée lui accorde l'agrégation à la Bourgeoisie d'Arbaz.

6. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le président apporte quelques informations :

Vente d'eau à la ville de Sion : Le contrat a été signé. La ville de Sion s'engage à prendre 1'400'000 m³ d'eau par année ce qui permet à la bourgeoisie d'assurer les investissements nécessaires avec sérénité.

Sources de la Fille : La bourgeoisie a dû s'engager à céder du terrain à la ville de Sion sous forme de droit de superficie d'une durée de 99 ans pour un montant d'environ CHF 25'000.- par année. La forêt demeurera propriété de la bourgeoisie.

Forêts : Le fonds de reboisement pourra désormais être utilisé sans l'aval du canton pour en faire n'importe quel usage.

L'adhésion au cône de Thyon a permis de constater une nouvelle manière de travailler. Les travaux d'entretien des pâturages boisés de Vermental, d'Incron et de Deylon seront réalisés cette année.

Personnel : M. Didier JACQUEMETTAZ, technicien communal et fontainier, a donné son congé. Un nouveau collaborateur, M. Jérémiah DESTRAZ, installateur sanitaire et ferblantier, a été engagé.

Séparation municipalité – bourgeoisie : La séparation des Conseils a été avalisée par le conseil bourgeoisial. Une étude financière et de viabilité doit être réalisée avant de soumettre cette proposition en votation.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen relève que l'entretien des deux couloirs à Vermenala étaient auparavant bien exécuté. Il constate que maintenant les virages sont agrandis, la plateforme en dessus d'Incron est mal orientée avec pour conséquence un dépôt de gravats vers Seillon et des avalanches qui pourraient aussi atteindre Seillon. Il précise encore que les anciens avaient fait tout juste en créant des couloirs et propose d'investir pour reconstituer ces derniers.

Jean-Michel explique que les couloirs n'ont jamais été aussi profonds. Avec les gravats une digue a été aménagée en dessous du mayen de M. Martin TORRENT, digue qui a effectué son travail cette année. Il informe encore qu'il est illusoire de croire aujourd'hui que le dépôt de gravats de couloirs peut encore être maîtrisé et utopique d'imaginer pouvoir contrarier la nature.

Il indique qu'en une nuit le dessableur des Evouettes a été complètement rempli.

La parole n'étant plus demandée, il clôt cette assemblée à 19h29 en remerciant les bourgeois et bourgeois présents pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre de manière claire et à satisfaction.

Le Président

Le Secrétaire